

Récapitulatif des préconisations partagées du rapport d'évaluation de la charte d'engagements réciproques

- Systématiser la présence de SDPOM lors des réunions des bilans financiers des CPO et des renégociations des subventions tous les 3 ans afin d'apporter un soutien pérenne.
- Poursuivre et planifier annuellement ces temps de rencontres qui participent du bon fonctionnement entre la DPJJ et les fédérations.
- Harmoniser les dates de signatures des CPO.
- Simplifier la rédaction de la présentation des CPO en affinant les indicateurs pour les rendre plus lisibles et moins redondants.
- Modifier la charte pour supprimer les engagements redondants.
- Inviter systématiquement l'ensemble des fédérations aux instances de pilotage, à charge pour elles d'y participer ou non en fonction de leur expertise.
- Poursuivre l'association des fédérations aux réflexions sur les cahiers des charges, référentiels ou protocoles d'intervention, en amont de leur écriture.
- Adresser systématiquement la demande de contribution ou de participation à l'ensemble des fédérations qui exprimeront leur spécificité en fonction des sujets abordés.
- Ne pas limiter les sollicitations des fédérations (demande d'audition, de participation à un groupe de travail...) à un seul représentant du SAH pour les 4 fédérations.
- Afin de s'assurer de la bonne circulation de l'information, transmettre le compte rendu des auditions aux personnes entendues et aux fédérations.
- Clarifier la participation des fédérations, pour une meilleure lisibilité, et informer la DPJJ des raisons de leur non-participation, ou non réponse, à une sollicitation, ou de leur représentation par une des 3 autres fédérations.
Élaborer les calendriers des réunions suffisamment à l'avance afin que les fédérations puissent s'organiser et être disponibles.
- Mieux informer les fédérations des enquêtes, études, groupes de travail et réforme en cours menées par la DPJJ pour leur permettre une contribution plus active. Continuer à inviter la DPJJ à différents événements organisés par les fédérations.
- Améliorer le repérage respectif des manifestations organisées en optimisant les supports de communication existants.
- Poursuivre l'association de l'ENPJJ à l'évaluation continue de la charte nationale pour les engagements la concernant.
- Continuer à transmettre régulièrement les travaux des fédérations à la DPJJ.
Modifier la charte d'engagements réciproques pour y indiquer la réciprocité dans l'ouverture des formations du SAH aux professionnels du SP (colloques...) en précisant les conditions.
- Être davantage informées en amont des dates de réunions interrégionales et des ordres du jour permettant un accompagnement des représentants régionaux.
- Maintenir les systèmes et modalités de diffusion de l'information et penser de manière continue leur adéquation aux besoins et réalités des adhérents.
- Communiquer régulièrement et hiérarchiser selon les besoins, via des courriels, via les sites internet, les rencontres (commissions, journées, colloques).
- Continuer à cibler l'envoi des informations afin d'optimiser la lecture des adhérents.
- Mettre en place un outil commun de planification annuelle permettant de repérer la fréquence et la nature des réunions (confère schéma fiche n°1 DPJJ)
- Mettre en place une rencontre complémentaire entre la SDMPJE et les fédérations au mois de janvier/février.
- Planifier de manière annuelle l'ensemble des COPIL organisés par la DPJJ ;

- Mettre en place des temps de rencontre à l'instar des échanges DGF CEF, repérés comme une bonne pratique, instance à développer sur d'autres thématiques ;
- Pérenniser le courrier de la directrice qui répond aux observations des fédérations concernant la circulaire de tarification.
Tendre à faire un retour aux fédérations sur leurs différentes contributions suivant des modalités à définir conjointement (écrit, temps d'échanges...) au mieux des contraintes de chacun.
Prendre en compte la nature de la demande pour établir les délais de réponse adaptés.
- Créer et diffuser des organigrammes fonctionnels respectifs et régulièrement actualisés afin que chacun puisse identifier les articulations et les circuits d'information au sein des différentes organisations ;
- Mettre en place et diffuser des outils pour une connaissance réciproque ;
- Procéder à un travail d'information et de communication sur ces outils (exemple charte et ses annexes).
- Assurer une transmission des textes et informations aux fédérations de manière concomitante à celle des DIR.
- Informer davantage la DPJJ des actions menées par les fédérations auprès d'autres acteurs.
- Associer les fédérations à l'ensemble des groupes de travail concernant la justice des mineurs dès lors qu'ils concernent ou ont un impact sur le SAH.
- Consulter les fédérations avant arbitrage de la DPJJ ou Garde des Sceaux (exemple : audition LPJ simplification de la justice des mineurs)
- Organiser des temps d'échanges sur des sujets de fond (la mixité, les addictions, l'hébergement pénal spécialisé et diversifié, la réparation pénale...).
- Améliorer les procédures au sein de la DPJJ garantissant la communication des informations aux fédérations ;
- Communiquer aux fédérations la liste des participants du SAH aux instances nationales et groupes de travail pour information afin qu'elles puissent être dans leur rôle d'animation de leurs adhérents.
- Mettre en place un outil de suivi concernant les suites données, notamment lorsqu'il y a un relevé de décision formalisé, et mieux identifier l'opérateur de suivi sur l'état d'avancement des dossiers afin d'en informer les fédérations.
- Veiller à assurer un retour d'information sous la forme d'un point d'étape sur les thématiques qui sont en cours de travaux.
- Tenir les fédérations informées des suites données à leurs contributions par l'envoi des documents finalisés (GT, contribution écrite).
- Transmettre aux personnes auditionnées et aux fédérations le retour des auditions par la DPJJ.
- Assurer la transmission des comptes rendus et des suites données aux travaux en cours.
- Définir conjointement la notion de complémentarité entre les fédérations et la DPJJ.
- Poursuivre l'évaluation continue avec un outil commun et partagé permettant de respecter l'esprit de la charte portant sur les engagements réciproques et les principes partagés.